

**OBJET REMPLACEMENT D'ELUES DEMISSIONNAIRES
AU SEIN DES COMMISSIONS « PROJET EDUCATIF GLOBAL »
ET « CULTURE/ JEUNESSE/ SPORT »**

Par Délibération n° 08/2-02 du 10 avril 2008 et en application de l'article L. 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, vous avez procédé à la composition des Commissions Municipales, comme suit :

AFFAIRE GENERALE / ENTREPRISE MUNICIPALE	Jean-François HOAREAU	PROJET EDUCATIF GLOBAL	Ericka BAREIGTS
	Alain ARMAND		Claude BRISSAC-FERAL
	Gérard FRANCOISE		Nathalie CECILERY
	Hajasoa PICARD		Salama AHAMADI
	Gérald MAILLOT		Virgile KICHENIN
	René-Paul VICTORIA		Jean-Michel BARDIERE

SOLIDARITES	Monique ORPHE	CULTURE / JEUNESSE / SPORT	Alain COUDERC
	Marie-Annick ANDAMAYE		Stéphanie TOQUET
	Danielle VICTORIA RETOURNAT		Brigitte ADAME
	Nicole HUMBLOT		René Louis PESTEL
	Marylise ISIDORE		Hélyette PELTIER
	Patricia SALIMINA		Claudine CHEFIARE

AMENAGEMENT / DEVELOPPEMENT DURABLE	Edmond LAURET	ECONOMIE MARCHANDE / ECONOMIE SOLIDAIRE	Mohammad CASSIM-CADJEE
	Jacques LOWINSKY		Philippe NAILLET
	Jean-Pierre ESPERET		Gino PONIN-BALLOM
	Frédéric VARONDIN		Maximilien ASSABY
	François JAVEL		Rose Blanche LOUISE
	Serge HOARAU		Iqbal INGAR

Aujourd'hui, Madame Ericka BAREIGTS ayant démissionné de la Commission « Projet Educatif Global » et Madame Brigitte ADAME de la Commission « Culture / Jeunesse / Sport », je vous demande de pourvoir à leur remplacement.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE

Gilbert ANNETTE

OBJET REMPLACEMENT D'ELUES DEMISSIONNAIRES
AU SEIN DES COMMISSIONS « PROJET EDUCATIF GLOBAL »
ET « CULTURE/ JEUNESSE/ SPORT »

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Com-munes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2121-21 (alinéa 4) et L. 2121-22 ;

Vu la Délibération n°08/2-02 du Conseil Municipal en séance du 10 avril 2008 portant composition des Commissions ;

Considérant les démissions de Madame Ericka BAREIGTS de la Commission « Projet Educatif Global » et de Madame Brigitte ADAME de la Commission « Culture / Jeunesse / Sport » ;

Sur le RAPPORT N° 12/5-21 présenté par le Maire au nom de la Commission Affaire Générale/ Entreprise Municipale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
(par vote à main levée)
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1 En vertu des dispositions de l'article L. 2121-21 susvisé du Code Général des Collectivités Territoriales, décide de ne pas procéder au scrutin secret pour les nominations à opérer.

ARTICLE 2 Désigne Madame Brigitte ADAME pour siéger au sein de la Commission « Projet Educatif Global » (en remplacement de Madame Ericka BAREIGTS, démissionnaire de ce poste).

ARTICLE 3 Désigne Madame Hajasoa PICARD pour siéger à la Commission « Culture / Jeunesse / Sport » (en remplacement de Madame Brigitte ADAME, démissionnaire de ce poste).

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le

LE MAIRE

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20120929-12521-DE
Date de réception préfecture : 09/10/2012

Gilbert ANNETTE
Gilbert ANNETTE
04/10/2012

